



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE  
**VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

**DECISION MUNICIPALE**

**OBJET** : Attribution de l'avenant n°2 au marché "Entretien des bâtiments communaux"

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

**VU** le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2194-1,

**VU** la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

**VU** la notification du marché en date du 30 juin 2021 portant sur « Entretien des bâtiments communaux » à la SOCIETE EDS Groupe LABRENNE sise 5, avenue Henri Collin à GENNEVILLIERS (92230),

**CONSIDERANT** qu'à la rentrée scolaire de septembre 2022, deux classes supplémentaires ont été ouvertes à l'école primaire Rousseau A (classe CM1) et Rousseau B (classe CP) car les effectifs ont augmenté,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien de ces 2 classes supplémentaires, ce qui implique de modifier en conséquence le marché d'entretien des bâtiments,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Approuve l'avenant n°2 au marché « Entretien des bâtiments communaux » portant le montant forfaitaire du marché à 241 372,38€ HT, soit une augmentation de 1,13% par rapport au montant du marché.

**ARTICLE 2** : Dit que les autres dispositions du marché restent inchangées.

**ARTICLE 3** : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en Préfecture  
le 5 octobre 2022

Le Maire,

Fait à Chennevières-sur-Marne,  
le 3 octobre 2022.

**Jean-Pierre BARNAUD**



Jean-Pierre BARNAUD



Maire



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N°2

EXE10

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Ville de Chennevières-sur-Marne  
14, avenue du Maréchal Leclerc  
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE  
01.45.94.74.74  
marchespublics@chennevieres.fr

**B - Identification du titulaire du marché public**

EDS  
Groupe LABRENNE  
5, avenue Henri Collin  
92230 GENNEVILLIERS  
01.47.37.52.93  
01.47.37.90.94

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

M210004 – Entretien des bâtiments communaux.

■ Date de la notification du marché public : 30 juin 2021 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois renouvelable 3 fois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 238 665.18 €
- Montant TTC : 286 398.21 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Depuis la rentrée de septembre 2022, les effectifs de l'école primaire Rousseau A (classe CM1) et Rousseau B (classe CP) ont augmenté ce qui a engendré deux ouvertures de classe. La décision des ouvertures de classe a été prise par l'Education Nationale.

Cette ouverture de classes nécessite une heure de travail supplémentaire par semaine, soit 144h supplémentaires par an au taux horaire de 18.80€ HT. Le surcoût de ces ouvertures de classe représente donc 2 707.20 € HT par an.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 707.20 €
- Montant TTC : 3 248.64 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.13 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 241 372.38
- Montant TTC : 289 646.85

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A Chennevières-sur-Marne, le

**Jean-Pierre BARNAUD**

Maire de Chennevières-sur-Marne,  
Vice-Président du Conseil Métropolitain du Grand Paris,  
Vice-Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,  
Vice-Président du Conseil Territorial Grand Paris Sud Est  
Avenir

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)